



INFO SENIOR



Commission
européenne

Bulletin d'information de la DG HR

DEC - FEV 2023 #29

Sommaire

- 1 À vos agendas!
Bientôt les élections européennes de 2024
- 3 Enquête de 2024 d'Eurostat sur le budget familial
- 4 Accès aux bâtiments de la Commission : n'oubliez pas de vérifier la date de validité de votre titre d'accès
- 6 Près de 8 000 pensionnés parmi les utilisateurs de PMO mobile
- 8 Communication du PMO: Avez-vous un compte EU Login? Avez-vous besoin d'aide pour en créer un ou savoir comment l'utiliser?
- 9 Mise à jour sur la fusion d'impôts pour les retraités à double revenu
- 9 Simplification du remboursement de vos lunettes
- 10 Vaccin contre la grippe saisonnière
- 11 Frais d'affranchissement des publications de l'AIACE
- 11 L'AIACE – Section Belgique prend un nouveau départ
- 14 AIACE – Section Danemark
- 15 AIACE – Section Finlande
- 15 Communication de la SEPS / SPFE : Les permanences à Bruxelles et à Ispra
- 16 Message de la SEPS/SPFE aux pensionnés

À vos agendas! Bientôt les élections européennes de 2024

#29-A2-0001

Vous savez peut-être déjà que les prochaines élections européennes se tiendront du 6 au 9 juin 2024.

Qu'est-ce que cela signifie pour vous? Chacun d'entre nous a un rôle important à jouer. Nous avons non seulement l'occasion d'exercer nos droits démocratiques, mais aussi le pouvoir d'inspirer ceux qui nous entourent, d'être des ambassadeurs de l'Union européenne, de ses valeurs et de ses accomplissements, auxquels nous avons tous contribué.

Vous pouvez agir concrètement dès maintenant.

Notez cette date dans votre agenda! Dans votre téléphone, sur le calendrier accroché dans vos toilettes, ... Quel que soit le type d'agenda que vous utilisez, inscrivez-y cette date!

Dites à vos amis et à votre famille de faire de même! L'annonce de cette date est une excellente occasion d'entamer une petite discussion sur les élections européennes. Demandez-leur s'ils ont voté la dernière fois, et s'ils aimeraient voter la prochaine fois, écoutez leurs histoires et partagez les vôtres!

Annoncez cette date sur les réseaux sociaux! En transmettant cette information à vos amis et à vos abonnés via votre plateforme de réseau social préférée, vous pouvez déjà toucher beaucoup d'électeurs potentiels et les inciter à se renseigner sur les élections et à

Retrouvez également INFO SENIOR
en 5 langues sur

My IntraComm



Kohesio



Climate action



Learn



entamer une réflexion sur le rôle qu'ils ont à jouer dans la démocratie européenne.

Que faire d'autre? Il est important de continuer d'expliquer ce qu'accomplit l'UE, c'est-à-dire les solutions qu'elle apporte aux grands problèmes de société et leur incidence sur la vie quotidienne des citoyens. Une personne consciente de ces actions et de leurs effets sera d'autant plus encline à voter. Le discours sur l'état de l'Union prononcé par la présidente von der Leyen (disponible dans toutes les langues) contient d'excellents arguments en ce sens.

Dans vos conversations avec vos amis, vous pourriez apprendre qu'ils tiennent à voter lors des élections européennes et souhaitent contribuer au renforcement de la démocratie européenne. Dans ce cas, nous vous suggérons de leur parler de la

communauté ensemble.eu et de les encourager à s'y inscrire! Ensemble.eu met en relation des citoyens à la fois au niveau local et dans toute l'Europe pour leur permettre de se rencontrer, de partager leurs connaissances, d'acquérir de nouvelles compétences et de transmettre notre message à tous ceux qui nous entourent.

Autres ressources utiles:

Kohesio: découvrez les projets de l'UE dans votre région (<https://kohesio.ec.europa.eu/fr/>)

How to talk to people about climate action (https://climate-pact.europa.eu/get-involved/spread-word/how-talk-people-about-climate-action_fr)

Learn – The tools to understand and respond to disinformation (<https://euvsdisinfo.eu/learn/>)

Enquête de 2024 d'Eurostat sur le **budget familial**

#29-EUROSTAT-0001



Enquête type

En 2024, une enquête sur le budget familial (EBF) sera menée par Eurostat auprès du personnel retraité.

Vous pouvez dès à présent commencer à rassembler vos extraits de compte bancaire et autres relevés de dépenses qui vous aideront à remplir le questionnaire.

Conformément aux articles 64 et 65 et à l'annexe XI du statut des fonctionnaires, Eurostat est chargé du calcul annuel de l'adaptation des rémunérations et des coefficients correcteurs pour le personnel actif et le personnel retraité de l'UE.

À cette fin, Eurostat doit calculer tous les cinq à sept ans les nouvelles structures de consommation (modèles de dépenses) dans les différents lieux d'affectation. Pour ce faire, il réalise une enquête sur les dépenses des ménages auprès des fonctionnaires et retraités travaillant et habitant dans différents pays.

Cette enquête est menée conjointement par Eurostat pour le compte des institutions et agences de l'UE et par le SIRP (Service international des rémunérations et des pensions des organisations coordonnées), qui est responsable du calcul des rémunérations et des pensions du personnel de l'OTAN, de l'ESA, d'EUMETSAT, du CEPMMT, du Conseil de l'Europe et de l'OCDE.

En début d'année prochaine, vous recevrez un message vous invitant à participer à l'enquête. Vous pourrez

le faire en ligne ou nous envoyer vos réponses sur papier.

Il serait donc utile de commencer dès à présent à examiner vos extraits de compte bancaire et autres relevés, pour rassembler les informations pertinentes sur vos dépenses.

D'autres documents tels que:

- tickets de caisse de supermarché,
- factures,
- contrats,
- carnets de chèques,
- relevés de cartes de crédit,
- documents d'assurance,
- déclarations fiscales,
- contrats de location,

peuvent aussi être de bonnes sources d'information.

Vous pouvez imprimer une «enquête type» à cette adresse:

<https://www.familybudgetsurvey.org/fr/homecode/2023test>

À noter: cette version n'est qu'un simple exemple. Bien qu'elle lui ressemble beaucoup, il ne s'agit pas



Plus
d'info

E-mail

du questionnaire que vous serez invité(e) à remplir et à transmettre plus tard dans l'année. Elle n'est fournie ici que pour vous aider à commencer la collecte des informations nécessaires.

Contexte

L'objectif de l'enquête n'est pas de savoir à quoi vous dépensez votre argent mais comment vous le dépensez. Le modèle de dépense moyen global dans votre lieu d'affectation (c'est-à-dire votre réponse personnelle combinée à celle de tous les autres participants) indiquera alors l'importance relative de chacun des éléments d'un panier de biens et de services.

Les renseignements fournis resteront totalement anonymes! Les règles standard de protection des données relatives au traitement des informations confidentielles s'appliqueront. Eurostat n'utilisera ces informations que pour contribuer à calculer les coefficients correcteurs et l'indice commun Belgique-Luxembourg.

Elles ne seront exploitées à aucune autre fin administrative.

Pour obtenir des résultats statistiquement fiables, il est essentiel d'obtenir un grand nombre de réponses, afin que la moyenne finale rende suffisamment compte de toutes les variations de la situation du personnel qui pourraient avoir une incidence sur les modèles de dépenses, telles que les goûts et préférences nationaux, le statut d'expatriation, l'âge, le grade, le genre, l'état de santé, la taille et la composition du foyer, la qualité de propriétaire ou de locataire, etc.

Plus d'informations sur l'adaptation des rémunérations et le calcul des coefficients correcteurs:

<https://ec.europa.eu/eurostat/web/civil-servants-remuneration/overview>

Nous vous remercions par avance pour votre participation!

Contact: unité C3 d'Eurostat
estat-c3-fbs@ec.europa.eu

#29-HR-0001

Accès aux bâtiments de la Commission : n'oubliez pas de vérifier la date de validité de votre titre d'accès

Les pensionnés peuvent de nouveau accéder aux bâtiments de la Commission sur présentation de leur titre d'accès pensionné.

Pour les collègues de la Commission européenne:

Les personnes qui travaillaient à la Commission européenne au moment de leur départ à la retraite peuvent

obtenir un badge d'accès auprès du Service Titres d'accès en prenant rendez-vous par e-mail.

- Services des Titres d'accès
PBL3 01/86
- Ce bureau est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h20



- e-mail : **HR-DS-CARTES-DE-SERVICE-BRUXELLES@ec.europa.eu** (pour Bruxelles) ou **HR-DS-CARTES-DE-SERVICE-LUXEMBOURG@ec.europa.eu** (pour Luxembourg)
- Téléphone : **+32 2 295 66 54**

Attention: les titres d'accès rouges/oranges (des pensionnés de la Commission), même en cours de validité, doivent être renouvelés.

Si vous êtes pensionné de la Commission et si votre badge actuel est de la couleur ci-dessous vous **ne devez pas** le changer.



Les pensionnés des autres institutions ont également accès aux bâtiments de la Commission **sur présentation du titre d'accès délivré par leur institution d'origine**, aux adresses ci-dessous:

Pour les collègues du Conseil:

- Bureau d'accréditation - Bâtiment Justus Lipsius (Rue de la Loi 175), ouvert du lundi au vendredi de 07h30 à 19h00.

- Les pensionnés peuvent s'y rendre sans rendez-vous (il faut éviter de s'y rendre lors des sommets européens car les bâtiments ne leur sont pas accessibles).
- Il n'y a pas de numéro de téléphone mais les pensionnés peuvent utiliser l'adresse e-mail access.general@consilium.europa.eu pour toute question liée aux badges et aux modalités d'accès.



E-mail
Bruxelles



E-mail
Luxembourg



E-mail
SAFE.TA



E-mail
CESE

Pour les collègues du Parlement européen:

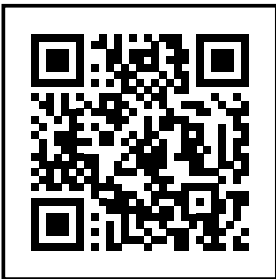
- Service Accréditation
- **SAFE.TA-Securite@europarl.europa.eu**
- Téléphone:
+32 2 28 43988 / +32 2 28 41389
+32 2 28 32736

Pour les collègues du CESE:

- Bureau d'accréditation :
99 rue Belliard - JDE 0.007
- Les collègues qui partent à la retraite remettent leur badge actif à ce bureau et reçoivent en échange un badge de pensionné valable 5 ans, renouvelable.
- À cette échéance, ils se présentent avec l'ancien badge et ils obtiennent le nouveau.
- Ce bureau est ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 15h00.
e-mail :
accreditation@eesc.europa.eu
Téléphone: **+32 2 282 22 25**

#29-PMO-0001

Près de 8 000 pensionnés parmi les utilisateurs de PMO mobile



SCAN ME
PMO Mobile

Créée et continuellement améliorée pour faciliter au maximum les activités administratives liées à l'assurance maladie, l'application PMO Mobile gagne en popularité. Le nombre d'utilisateurs ne cesse de croître, y compris parmi les pensionnés.

Faites-vous partie de ceux qui l'utilisent ?

Pas de problème si ce n'est pas (encore) le cas, l'utilisation de l'application est facultative. Le RCAM en ligne reste disponible, de même que le remboursement papier pour les retraités qui ont des difficultés à introduire des demandes de remboursement et à suivre les documents en ligne.

Cependant, PMO Mobile rend les choses tellement plus faciles que vous voudrez peut-être l'essayer vous aussi.

Pourquoi utiliser PMO Mobile?

PMO Mobile est le moyen le plus rapide et le plus simple pour gérer vos démarches auprès du RCAM, en particulier les demandes de remboursement. Avec un téléphone, une tablette ou un ordinateur, vos demandes les plus fréquentes sur RCAM en ligne* seront plus faciles à introduire en utilisant PMO Mobile.

Avec l'application PMO Mobile, vous pouvez :

- Soumettre et suivre les demandes de remboursement (Standard, Accident, Maladie Professionnelle, Maladie Grave),
- Utiliser l'appareil photo du téléphone pour ajouter des pièces justificatives sans avoir à scanner, enregistrer et joindre chaque document,
- Suivre l'état de vos demandes de remboursement,
- Visualiser et télécharger les décomptes,
- Poser des questions sur les remboursements,
- Consulter vos certificats d'assurance du RCAM et en générer de nouveaux,
- Demander et gérer la prise en charge,
- Déclarer les accidents,
- Envoyer des certificats d'absence médicale.

PMO Mobile est plus rapide, plus facile et plus écologique

PMO Mobile met votre assurance maladie RCAM dans votre poche, à votre disposition 24/7, où que vous soyez. Grâce à son interface réactif et à sa navigation simplifiée, les demandes de remboursement de frais médicaux sont rapides et faciles à

soumettre. Cette application web vous guide pas à pas tout au long du processus de manière conviviale.

L'ajout de pièces justificatives se fait en quelques clics. Même en déplacement, en sortant d'un cabinet de médecin ou de la pharmacie, il vous suffit d'appuyer sur l'icône PMO Mobile, d'introduire les données et de prendre une photo de la facture à l'aide de la fonction caméra intégrée.

Si vous préférez, vous pouvez toujours télécharger des documents ou des photos existantes à partir de votre appareil – une fonction très pratique lorsqu'il s'agit de documents de plusieurs pages.

Vous pouvez vérifier l'état de vos demandes et visualiser vos décomptes et les montants remboursés à tout moment. PMO Mobile vous permet de poser une question sur vos décomptes en appuyant sur la bulle (icône) visible à côté de chaque décompte. Un formulaire pré-rempli s'ouvrira pour que vous puissiez soumettre votre question sans avoir à vous connecter à Staff Contact.

En plus de cela, vous pouvez facilement visualiser les certificats de couverture santé et en générer de nouveaux pour vous et les membres de votre famille à votre charge. La demande et le suivi d'une prise en charge ou d'une déclaration d'accident, ainsi que l'envoi d'un certificat d'absence médicale par simple envoi d'une photo sont d'autres fonctionnalités de PMO Mobile qui permettent de gagner du temps.

L'utilisation d'un appareil mobile au lieu d'un ordinateur réduit considérablement votre empreinte

carbone – jusqu'à 80 fois pour un téléphone mobile.

Le fait de scanner, joindre et envoyer des documents par courrier électronique, ainsi que de les sauvegarder à plusieurs endroits lors de l'introduction des demandes, laisse à chaque fois une empreinte carbone. Le PMO reçoit chaque année 3 millions de demandes, principalement via RCAM en ligne ou par courrier, dont la plupart sont accompagnées de documents de plusieurs pages.

Tout cela se traduit par des tonnes d'émissions de CO₂.

L'utilisation de PMO Mobile est l'alternative verte qui contribue à réduire ces émissions sans effort.

Comment accéder à PMO Mobile : PMO Mobile est une application web qui n'a pas besoin d'être installée.

Elle est incluse sur EC On the Go app et peut aussi être accédée via un navigateur web sur <https://webgate.ec.europa.eu/PMOMOBILE/> ou en scannant ce QR code.

Vos données sont protégées par EU Login et two-factor authentication.

i Bientôt disponible : Demandes de remboursement pour le dépistage et la visite médicale annuelle ; demandes d'autorisations préalable, du dépistage et de reconnaissance de maladies graves.



#29-PMO-0002



Communication du PMO: Avez-vous un **compte EU Login**? Avez-vous **besoin d'aide** pour en créer un ou savoir comment l'utiliser?



E-mail

Création
Accès

La plupart des comptes EU Login sont désactivés automatiquement au moment de la cessation de fonctions. Les seules exceptions concernent les pensionnés qui ont quitté la Commission au plus tôt le 12 décembre 2020 ou le Conseil au plus tôt le 1er septembre 2021, qui bénéficient d'un compte EU Login à vie.

Tous les autres pensionnés de l'UE doivent disposer d'un compte EU Login externe pour pouvoir se connecter via MyRemote et conserver leur accès à:

- SYSPER Post Activity: pour gérer leur dossier personnel et leurs droits. Il est possible d'y saisir des déclarations concernant ses droits et ses données personnelles et d'y télécharger des bulletins de pension et des attestations fiscales;
- PMO Mobile et RCAM en ligne: pour demander le remboursement de frais médicaux, suivre l'état d'avancement du traitement des demandes, et vérifier et télécharger des décomptes, des attestations d'assurance maladie et d'autres documents émanant du RCAM;
- Staff Matters et My IntraComm: pour contacter l'administration via **Staff Contact** et rester informés des dernières nouvelles et annonces de la Commission;

- l'application FiLIP: pour gérer leurs comptes bancaires.

Vous avez des difficultés à créer ou à utiliser votre compte EU Login externe?

Vous n'êtes pas seul(e), et ces problèmes ne devraient pas vous empêcher de rester connecté(e)!

Le PMO se tient prêt à vous apporter son aide et ses conseils:

- par courriel à l'adresse **PMO-IT-APPLICATIONS@ec.europa.eu**;
- par téléphone au **+32 2 297 68 88** du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30.

Les agents du PMO responsables des comptes EU Login et des applications informatiques peuvent étudier votre problème, vous proposer des solutions et même créer un compte à votre place dans certains cas.

Nous vous conseillons également de vous référer au guide très utile publié par l'AIACE International:

CRÉATION D'UN ACCÈS EU LOGIN EXTERNE:

<https://aiace-europa.eu/site-content/uploads/2023/11/2023-CREATION-EU-LOGIN-FR.pdf>

#29-PMO-0003

Mise à jour sur la **fusion d'impôts** pour les **retraités à double revenu**



Nous vous informons que nous procéderons, en même temps que la paie des pensions du mois de septembre, à la mise à jour des montants de la fusion d'impôts consécutive à l'indexation des revenus rétroactive depuis janvier 2023. Cette mise à jour s'adresse aux personnes qui perçoivent deux sources de revenus payés par les Institutions européennes et qui par conséquent, sont soumis aux règles du cumul d'impôt.

Toute dette générée sera traitée de la manière habituelle : si la somme est inférieure à 200 (quelle que soit la monnaie), elle sera directement récupérée en septembre 2023, sinon un montant de maximum 15% du salaire ou de la pension de base sera déduit mensuellement du bulletin de pension à partir du mois de novembre 2023.

Simplification du **remboursement** de vos lunettes

#29-PMO-0004

Vous avez besoin de nouvelles lunettes ? Vous pouvez désormais accélérer le processus de remboursement.

Si vous souhaitez vérifier les règles et les taux de remboursement, votre première étape devrait être

la page 'lunettes personnelles' sur Staff Matters (<https://myintracomm.ec.europa.eu/staff/FR/health/reimbursement/medical-supplies/Pages/glasses.aspx?ln=fr>).

Veuillez noter que le remboursement est basé sur un document in-



Staff Matters



[form.aspx?ln=fr#Lunettes](#)) qui vous permet d'ajouter ces informations essentielles lors de votre demande de remboursement.

Vous pouvez demander à votre opticien de remplir le formulaire afin de vérifier que toutes les informations sont fournies. Pour une approche écologique cela peut être fait par courriel.

Vous pouvez aussi gagner du temps en utilisant PMO Mobile qui vous permet d'éviter de scanner et de sauver vos documents sur votre ordinateur – il vous suffit de prendre directement une photo de vos documents avec votre téléphone portable.

Il n'est pas obligatoire de joindre le nouveau formulaire, c'est simplement une occasion de réduire le temps de traitement et d'obtenir un remboursement plus rapide.



diquant les corrections prescrites par un ophtalmologiste ou un opticien/optométriste.

Si votre facture n'indique pas les informations nécessaires telles que la dioptrie, le type de vision etc., veuillez utiliser le nouveau formulaire pour lunettes (<https://myintracomm.ec.europa.eu/staff/FR/health/Pages/>



#29-PMO-0005

Vaccin contre la grippe saisonnière

Veillez noter qu'à partir du 1er mai 2023, le RCAM remboursera vos dépenses pour le vaccin contre la grippe saisonnière au taux de 85%. Nous vous rappelons que pour être éligible au remboursement, il est essentiel que vous ayez une prescription médicale valide pour le vaccin.

Les règles spéciales de remboursement mises en place lors de la pandémie de Covid-19 ne seront plus d'application.



Frais d'affranchissement des publications de l'AIACE

#29-AIACE-0001



Ces derniers temps, de trop nombreux exemplaires du magazine AIACE VOX sont renvoyés à l'OIB. Il y a différentes causes, mais la principale est une mauvaise adresse ou une adresse incomplète. Ainsi il apparaît par exemple qu'il manque le numéro de boîte (et le facteur ne se donne pas la peine de la chercher) ou que certains membres omettent de notifier leur changement d'adresse à leur section (il ne suffit pas de la modifier dans SYSPER Post AcCes derniers temps, de trop nombreux exemplaires du magazine AIACE VOX sont renvoyés à l'OIB. Il y a différentes causes, mais la principale est une mauvaise adresse ou une adresse incomplète. Ainsi il appa-

raît par exemple qu'il manque le numéro de boîte (et le facteur ne se donne pas la peine de la chercher) ou que certains membres omettent de notifier leur changement d'adresse à leur section (il ne suffit pas de la modifier dans SYSPER Post Activity puisque l'AIACE n'a plus le droit de s'y référer), certains ayant déménagé depuis longtemps. Par conséquent, il faut veiller à ce que les sections disposent à tout moment de l'adresse correcte des membres dans leur pays. Sinon, cela risque de poser problème pour les futurs envois car certains pensionnés ne seront peut-être plus desservis pour cause d'adresse incorrecte.

L'AIACE – Section Belgique prend un nouveau départ

#29-AIACE-0002



Avec les élections de mars 2023, le Conseil d'administration de la section Belgique a été renouvelé et a accueilli plusieurs nouveaux membres.

J'assume la responsabilité de la présidence de notre section après deux mandats en tant que présidente et un mandat en tant que vice – présidente, avec plaisir, enthousiasme et engagement. Mais la tâche était et reste considérable.

Conformément à ses Statuts, la section Belgique de l'AIACE continuera à centrer ses activités dans les domaines suivants.

1. L'aide sociale

Cette aide repose sur l'action de nos 38 bénévoles sociaux auprès des pensionnés et bénéficie de la collaboration avec le Service social et la Caisse maladie. Le nombre potentiel de personnes à aider est important, car tout pensionné et ses ayants droit, quelle que soit son institution d'origine et qu'il soit ou non membre de l'Association, a droit à l'aide sociale.

Notre équipe de volontaires expérimentés a repris les visites auprès des Maison de Repos/Maison de Repos et de Soins/Résidences services et établira une liste d'établissements



Website
aiace-be

considérés comme valables dans le courant 2023.

Depuis fin 2018, la section a créé un Groupe de parole qui s'adresse aux "veufs et veuves" mais également à tous ceux qui ont subi la perte d'un proche et souhaitent parler de leur deuil et partager ainsi leur expérience.

2. La défense des intérêts des pensionnés

Nos experts en la matière suivent les dossiers ci-dessous :

La Méthode

Selon le Statut, la Méthode expire au 31 décembre 2023, mais elle continuera à s'appliquer tant que le Parlement et le Conseil n'auront pas adopté un nouveau règlement. La Méthode restera donc valable pendant les prochaines années, même si des tentatives des États membres de la remettre en cause ne sont pas à exclure.

Les Pensions

Le 14 avril 2023, la Commission a adopté le rapport sur l'équilibre actuariel du régime de pensions des fonctionnaires de l'UE et les implications budgétaires de l'annexe XII du statut des fonctionnaires de l'UE. L'AIACE-BE confie à ses experts l'examen approfondi de ce rapport.

Les contacts avec le PMO en matière de Caisse Maladie et Pensions

Les intérêts des pensionnés sont défendus par nos « ambassadeurs » qui ont un contact direct auprès du PMO. Leur rôle consiste dans la recherche de solutions à des problèmes spécifiques concernant des anciens qui sollicitent de l'aide.

La révision des DGE et la participation au Comité de Gestion de la Caisse Maladie (CGAM)

L'inflation en Belgique a mis en évidence la nécessité d'adapter les plafonds - désormais obsolètes - des remboursements des frais de maladie actuels. Les responsables au sein du CA étudient les pistes en mesure de contenir les coûts des prestations médicales à la charge du personnel.

Les outils numériques

Citons dans ce domaine le Portail « My remote », le réseau social dédié aux pensionnés « Teams after EC », notre help desk informatique et le Site Web de l'AIACE BE qui a été récemment restructuré et mis à jour.

www.aiace-be.eu

La section organisera, grâce à l'engagement de quelques membres de la section Belgique experts en la matière, des séances de formation/information en matière de EU Login et de PMO-Mobile (la possibilité de présenter des demandes de remboursement par iPhone, simple et à l'issue très rapide).

Toutefois, le maintien de l'option papier pour les remboursements des frais médicaux reste le corollaire indispensable pour la sérénité nécessaire à la réussite de cette opération de sensibilisation à l'informatique.

Les actions en justice

Dans des cas sérieux et d'intérêt collectif, la section BE défend ses membres dans le cadre du Statut, devant les Tribunaux nationaux ou la Cour de Justice, en collaboration avec l'AIACE Internationale.

3. Les activités culturelles et de loisirs

Ces activités se déclinent en plusieurs chapitres, comme suit :

- Les voyages, les croisières fluviales, les excursions et les courtes escapades, ces activités ayant finalement repris un cours normal depuis la fin de la pandémie.
- Les thés littéraires, qui permettent à nos membres écrivains de présenter leurs œuvres lors de rencontres-débat conviviales.

S'ajoutent les conférences sur des thèmes d'actualité, le club des randonneurs, le club du vin et de la bière et les concerts de la Chapelle Musicale Reine Elisabeth. En effet, la section a décidé de soutenir financièrement la Chapelle par le biais du mécénat et bénéficie de la sorte de nombreuses places gratuites réparties sur différents concerts.

Enfin, il faut citer les rencontres conviviales/festives, comme les repas de Noël, les buffets champêtres au printemps et en automne, ouverts à tous nos membres.

4. L'information

La section dispose d'un bulletin de liaison « Apropos » (anciennement « l'Écrin » - qui paraît 4 fois par an et dont le contenu est confié à un comité de rédaction composé de plusieurs de nos membres.

Ces derniers reçoivent aussi régulièrement des informations via e-mail,

diffusées le cas échéant aussi sur papier pour les membres ne disposant pas d'une connexion Internet.

La section participe activement à la vie de l'AIACE internationale ou elle est représentée au CA par ses 4 déléguées, et répercute auprès de ses membres toutes les informations pertinentes émanant de cette dernière.

Conclusion

Quand nous prenons notre retraite, nous ne coupons pas les liens qui nous unissent à nos institutions. Sans solution de continuité, celles-ci restent les garants de nos pensions, de notre droit à la santé et de tous nos droits statutaires, en assurant ainsi le rôle que les États membres jouent vis-à-vis de leurs citoyens.

Quant à nos défis, ils se résument comme suit : poursuivre et si possible intensifier l'aide à nos 5200 membres dans des domaines comme la santé, les droits statutaires, les loisirs, la convivialité, la digitalisation etc., en associant les nouveaux retraités aux actions de soutien des plus âgés, car les anciens ont le droit de vieillir, certes, mais ils doivent avoir - surtout et encore- le droit de vivre. Et de bien vivre.

Raffaella Longoni, Présidente

AIACE - Section Belgique

VM18 003/058

Tél **+32 2 295 38 42**

email: **aiace-be@ec.europa.eu**

Notre site : **www.aiace-be.eu**



E-mail
aiace-be



Website
aiace-be

#29-AIACE-0003

AIACE – Section Danemark



Website
aiace-dk



Bulletins
d'information

L'AIACE Danemark a publié, sous forme de brochure, un vade-mecum rempli d'informations utiles sur tout ce que l'on a besoin de savoir lorsque l'on est un(e) pensionné(e) danois(e). Il explique bien sûr comment se préparer à s'installer au Danemark, mais donne aussi une myriade d'informations sur le fonctionnement du RCAM, des certificats de vie et des comptes EU Login, parmi bien d'autres sujets. La dernière version papier a été distribuée aux adhérents en fin d'année 2022, mais des mises à jour sont régulièrement publiées sur le site web de l'AIACE Danemark.

Ce vade-mecum a été rédigé en danois et n'a pas été traduit dans d'autres langues.

Pour respecter les dispositions du règlement général sur la protection des données, le vade-mecum danois ne peut plus être distribué à tous les pensionnés danois. Il ne peut désormais plus être envoyé qu'aux pensionnés dont l'AIACE Danemark connaît l'adresse postale (c'est-à-dire à ceux qui ont accepté de recevoir des publications de ce type de la part de l'AIACE).

Les informations contenues dans le vade-mecum sont complétées par celles figurant sur le site web de

l'AIACE Danemark (<https://aiace.dk/>). Depuis sa page d'accueil, les adhérents disposant d'un compte peuvent avoir accès à des informations détaillées, des guides et des instructions étape par étape sur la manière d'effectuer n'importe quelle démarche, de l'obtention d'un certificat de vie à l'envoi d'une demande d'autorisation préalable pour la prise en charge de soins dentaires.

L'AIACE Danemark informe ses adhérents des nouveautés concernant le RCAM et les pensions, notamment, à travers ses bulletins d'information, envoyés essentiellement par courriel. Elle aide aussi ses adhérents à créer leur compte EU Login et organise régulièrement des formations (en présentiel) sur l'utilisation de ce compte. Les adhérents se rencontrent également lors d'autres événements et de visites à visée plus sociale.

Si vous n'êtes pas encore membre mais souhaitez adhérer et recevoir automatiquement notre vade-mecum ainsi que beaucoup d'autres informations utiles à travers notre site web et nos bulletins d'information, il vous suffit de vous inscrire à l'adresse:

<https://aiace.dk/medlemskab/>.



AIACE – Section Finlande

#29-AIACE-0004

L'AIACE Finlande a mis à jour son manuel des pensionnés de l'UE (EU-eläkeläisen käsikirja) et en a envoyé une version imprimée à ses adhérents. Ce manuel, rédigé en finnois, contient des informations et des conseils sur des sujets tels que le RCAM, les pensions et les relations avec l'administration finlandaise. Les sections relatives aux services numériques du PMO ont été soigneusement mises à jour. Ce manuel contient également des

conseils destinés aux conjoints et aux veuves ou veufs.

Les nouveaux membres en recevront un exemplaire papier au moment de leur adhésion à l'association. Par ailleurs, les fonctionnaires retraités de l'UE qui ne sont pas membres de l'AIACE Finlande mais qui souhaitent recevoir un exemplaire du manuel peuvent contacter l'AIACE Finlande à l'adresse helpdesk@aiace-fi.eu.



E-mail

Communication de la SEPS / SPFE : Les permanences à Bruxelles et à Ispra

#29-SEPS-0001

La SEPS (Association des Seniors de la fonction publique européenne) est une ASBL présente dans les institutions européennes dont le but est de défendre les intérêts des collègues pensionnés ou en invalidité et de les aider dans leurs relations avec les services de la Commission.

Elle a toujours participé au dialogue social dans le cadre des réformes successives afin que le pouvoir d'achat des aînés soit protégé, notamment par le biais du maintien du parallélisme entre les salaires des collègues encore actifs et les pensions. Elle sera encore là en cas d'attaques contre notre Statut, possibles dans le futur proche.

Elle a toujours répondu « présente », y compris pendant les périodes de confinement non seulement par le fait de présences lorsque cela était

permis, mais également par l'entremise d'un numéro de téléphone actif 24 heures par jour et 7 jours par semaine (+32 475 47 24 70).

Elle forme actuellement des nouveaux bénévoles qui souhaitent donner de leur temps pour répondre aux pensionnés qui nous posent des questions par Internet et par téléphone ou nous rendent visite à Bruxelles et à Ispra et demandent des informations et de l'aide.

La SEPS assure les permanences comme ci-dessous.

Horaires à Bruxelles :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis (10h-12h30 et 14h-16h30) dans ses bureaux situés dans le bâtiment de l'avenue des Nerviens, 105 - rez-de-chaussée



>>



E-mail
Jeudis



E-mail
Lundis



E-mail
SEPS-SEPS



E-mail
SEPS Italia



Website
SFPE-SEPS

- Le lundi après-midi au bureau du Conseil, JL 02 CG39.
- Au téléphone : **+32 475 47 24 70**, 7 jours/7 et 24 heures/24
- Les lundis après-midi, à Bruxelles, au Conseil de l'UE, bâtiment JL, sur rendez-vous à demander via **ffpe@consilium.europa.be**

Horaires à Ispra :

- Le mardi (12h00-13h00), jeudi (14h00-15h00) au Club House, Sala Rosa
- Au téléphone : **+39 351 647 17 22**, du lundi au vendredi, 11h00 – 14h00

Pour obtenir des informations au sujet des assurances complémentaires au RCAM :

- Les jeudis après-midi, à Bruxelles, avenue des Nerviens, 105, 0/22, sur rendez-vous à demander via **francoiseattal@yahoo.fr** ou **+32 471 40 60 14**

Commission Européenne

105, Avenue des Nerviens
BE-1049 Bruxelles
info@sfpe-seps.be

Conseil de l'UE

175, rue de la Loi
BE-1048 Bruxelles
info@sfpe-seps.be

CCR Ispra

IT-21020 Ispra
seps.italia@gmail.com

Site WEB :

www.sfpe-seps.be

#29-SEPS-0002



Message de la SEPS/SPFE aux pensionnés

« Le saviez-vous ? »

En tant que membre du personnel, vous avez certainement confié à votre famille ou quelqu'un qui vous est cher, des documents relatifs aux procédures administratives à suivre en cas de décès qui se trouvent sur :

Mais avez-vous pensé à joindre à ces règles, **votre numéro de police d'assurance complémentaire** qui simplifiera les procédures administratives notamment dans le cas du choix de la chambre, lors d'une admission urgente à l'hôpital.

« MyIntracomm – Post Activity » :

<https://myintracomm.ec.europa.eu/staff/FR/working-conditions/end-of-service/Pages/death-of-a-staff-member.aspx>

Le site « SFPE-SEPS », dans sa rubrique Gestion - vade-mecum 2 (**<http://sfpe-seps.be/wp-content/uploads/2019/06/201301-Vademecum-FR-Part2.pdf>**) - vous renseigne sur tous les documents destinés aux tiers quant à vos désirs et volontés en cas d'incapacité de les exprimer.



MyIntracomm
Post Activity



SFPE-SEPS
Vademecum 2